

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée déterminée de vingt quatre (12) mois commençant à compter du _____ et prenant fin le _____.

Les parties conviennent que le contrat sera renouvelable expressément d'accord parties.

ARTICLE 3 : RESILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat pourra être résilié moyennant, un délai de préavis d'un mois par l'entreprise domiciliée **DOM'CORNICHE** à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 4 : MONTANT ET PAIEMENT DE LA PRESTATION

Le présent contrat est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de **30 000 FCFA HTTC**.

Ledit loyer est annuel soit 360.000 F CFA.

Il n'est prévu aucune charge d'eau, d'électricité et/ou de gaz.

A la signature des présentes, _____ s'engage à verser entre les mains du Gérant de **Dom'corniche**, ce montant.

ARTICLE 5 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le présent contrat est soumis au droit sénégalais.

Les parties conviennent de régler à l'amiable tout litige qui pourrait surgir de l'exécution du présent contrat dans les 15 jours de la constatation du litige.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent de Dakar.

ARTICLE 6 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile au siège de **Dom'corniche** à Dakar sur la Corniche Ouest/Fenêtre-Mermoz Villa 1 bis.

Fait à _____, le _____,

En trois exemplaires

Pour Dom'corniche

« Lu et approuvé » + cachet

Pour

Lu et approuvé